

**PÔLE METROPOLITAIN  
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Du Comité Syndical  
Séance du vendredi 31 mars 2017**

**DCS14-2017**

Le vendredi 31 mars 2017, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 24 mars 2017, dans sa composition "*affaires d'intérêt commun*" prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Monsieur Romain BAIL est désigné comme secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

**Communauté urbaine d'Alençon :** /

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Romain BAIL, M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Xavier HAY, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Lionel POUILLIAS, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET ;

**Communauté d'Agglomération Flers-Agglô :** M Yves GOASDOUE, M. Patrick LESELLIER, M. José COLLADO (membre suppléant) ;

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglô :** M. François BRIERE, Mme Anne-Marie COUSIN, M. Michel RICHARD ;

**Communauté de communes Blangy-Pont-l'Evêque Intercom :** Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES ;

**Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau :** M. Marc ANDREU-SABATER, Mme Annie BIHEL ;

**Communauté de communes Bayeux Intercom :** /

**Communauté de communes Baie du Cotentin :** M. Philippe CATHERINE ;

**Communauté de communes Cingal – Suisse Normande :** M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, M. François BESNARD (*membre suppléant votant*), M. Jean-Marc FURON (*membre suppléant votant*) ;

**Communauté de communes Pays de Falaise :** M. Claude LETEURTRE, M. Pascal POURNY, M. Jean-Marie GASNIER (*membre suppléant votant*) ;

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Bernard ENAULT, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (*membre suppléant votant*),

**Membres en exercice : 128  
Quorum : 65  
Présents : 74  
Pouvoirs : 23  
Votants: 96 (73 présents  
pouvant voter + 23  
pouvoirs)**

**Date de convocation :  
24/03/2017**

**Vote du budget primitif  
2017**

*Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. Jean-Louis MALAQUIN*

**Communauté de communes Val es Dunes :** Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON, M. *Philippe PESQUEREL (suppléant votant)*

**Communauté de communes Villedieu Intercom :** M. Daniel MACE

**Communauté de communes Coutances Mer et Bocage:** M. Jean Manuel COUSIN ; M. David LAURENT (suppléant votant)

**Communauté de communes Granville Terre et Mer:** M. Jean-Marie SEVIN ;

**Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge:** M. Pierre MOURARE ;

**Communauté de communes Pays d'Honfleur Beuzeville:** Mme Catherine FLEURY ;

**Communauté de Communes Cœur de Nacre :** M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE.

**Conseil Départemental du Calvados :** M. Patrick JEANNENEZ.

**Conseil Départemental de la Manche :** /

**Conseil Départemental de l'Orne :** /

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté Urbaine Caen la Mer:** M. Dominique GOUTTE (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Joël JEANNE (donne pouvoir à Mme Héléne BURGAT), M. Patrick LECLAPLAIN (donne pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Sylviane LEPOITEVIN (donne pouvoir à M. Rodolphe THOMAS), M. Jean-Louis MARIE (donne pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS), M. Michel PATARD -LEGENDRE (donne pouvoir à M. Thierry RENOUF), M. Christian PIELOT (donne pouvoir à Mme Edith GUILLOT), M. Dominique REGEARD (donne pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI), M. Pierre SCHMIT (donne pouvoir à M. Marc POTTIER), Mme Josette TRAVERT (donne pouvoir à M. Bruno PIQUET), M. Ludwig WILLAUME ( M. Romain BAIL).

**Communauté d'agglomération Flers Agglo:** M. Michel DUMAINE (donne pouvoir à M. José COLLADO)

**Intercom de la Vire au Noireau:** M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU SABATER), M. Lionel LERCH (donne pouvoir à Mme Annie BIHEL)

**Communauté de communes "Bayeux Intercom":** Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ).

**Communauté de communes Cingal-Suisse Normande :** M. Paul CHANDELIER (donne pouvoir à M. BAR).

**Communauté de communes "Cœur de Nacre":** M. Frédéric POUILLE (donne pouvoir à M. Franck JOUY).

**Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge:** M. Olivier PAZ (donne pouvoir à M. Pierre MOURARET).

**Communauté de communes "Pays de Falaise":** M. Jean-Philippe MESNIL (donne pouvoir à M. Jean-Marie GASNIER)

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon:** M. Henri GIRARD (donne pouvoir à M. Bernard ENAULT).

**Communauté de communes Villedieu Intercom:** M. Charly VARIN (donne pouvoir à M. Daniel MACE).

**Conseil départemental de la Manche:** M. Marc LEFEVRE (donne pouvoir à M. Jean Manuel COUSIN).

**Etaient excusés :**

*DCS14-2017:- Vote du budget primitif 2017*

**Communauté Urbaine d'Alençon** : M Emmanuel DARCISSAC, M. Joaquim PUEYO, Mme Christine ROIMIER.

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Salvatore BELLOMO , M. Loïc CAVELLE, , M. Bruno HITIER, , Mme Micheline LECHARTIER, , M. Robert MICHEL, , M. Raymond PICARD,,), M. Marc REYNAUD, M. Thierry SAINT,M., .**Communauté d'Agglomération Flers-Aglo** : **Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie** :M. Erick GOUPIL, M. Guénaël HUET, M. David NICOLAS

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo** : M. Gilles QUINQUENEL, M; Jérôme VIRLOUVET,

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau** : M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU-SABATER), M. Etienne FELS, M. Lionel LERCH

**Communauté de communes Bayeux Intercom**: M. Patrick GOMONT, Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ)

**Communauté de Communes Baie du Cotentin** : M. Jean-Pierre LHONNEUR.

**Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande**), Mme Nicole GOUBERT, M. Roger TENCE, M. Serge LADAN.

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer** : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN, M. Pierre-Jean BLANCHET (membre suppléant)

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge** : **Communauté de Communes Pays de Falaise** : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Eric MACE.

**Communauté de Communes Pays de Honfleur – Beuzeville** : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon**: **Communauté de communes Val es Dunes**: M. Patrice MARTIN

**Communauté de Communes Villedieu Intercom**),

**Communauté de Communes Cœur de Nacre Communauté de Communes Bayeux Intercom** : M. Patrick GOMONT

**Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco** : M. Jérôme NURY.

**Conseil Départemental de la Manche** : **Conseil Départemental du Calvados** :

**Conseil Départemental de l'Orne**: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Christophe DE BALORRE.

## Vote du budget primitif 2017

### Exposé :

Le comité syndical qui s'est réuni le 3 mars 2017 pour débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017 conformément aux articles L.2312-1 et suivants du CGCT.

Le BP 2017 est établi conformément à ces orientations<sup>1</sup> et en particulier celles relatives au maintien du montant des contributions 2016 des EPCI et collectivités membres du syndicat mixte, soit :

- 10 cts d'€ pour la cotisation de base pour les EPCI membres du socle et du réseau
- 90 cts d'€ pour la cotisation SCOT pour les EPCI membres du « socle » concernés
- 86 cts d'€ pour la cotisation actions du « Socle » des EPCI concernés

- pour les conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la cotisation de base en tant que membres du réseau est forfaitairement fixée à :

- 10 000 € pour le Calvados,
- 6 000 € pour la Manche
- et 4 000 € pour l'Orne

La proposition d'adhésion de la Région Normandie l'est sur une base de forfait annuel de 20 000 euros.

### Nos statuts énoncent :

- D'une part que :  
*« ...la contribution des EPCI est exprimée en euros par habitants. Elle est donc proportionnelle au nombre d'habitants recensés sur le territoire de chaque membre. Cette contribution est fixée chaque année lors de l'établissement et du vote du budget primitif.*

- Et d'autre part que :

*« ....En revanche la contribution des collectivités territoriales est exprimée forfaitairement, indépendamment du nombre d'habitants. Le chiffre de population à prendre en compte est le dernier chiffre de population DGF (définition INSEE) au moment du vote du budget. »*

Il résulte donc de ces dispositions que la population DGF 2016 de chaque EPCI, recensés sur son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, doit être prise en compte pour le calcul des cotisations.

Dans la mesure où, en application de la délibération prise ce jour portant modification statutaire, un arrêté préfectoral sera pris pour tenir compte des adhésions pour leur entier territoire de certains EPCI, le calcul des cotisations devra intégrer à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, les nouveaux chiffres de population les concernant. Par ailleurs les dates de mises en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2017 des mesures de rattachement aux SCOT peuvent impacter la proratisation de certaines contributions. De même les décisions prises en matière d'actions « socle » sont à prendre en compte suivant leur date d'effet.

---

<sup>1</sup> Délibération DCS 09-2017 en date du 3 mars 2017, rendue exécutoire le 10 mars 2017

Ainsi le tableau des cotisations (en cours d'élaboration en lien avec les services de l'Etat et des EPCI concernés) distinguera d'une part les niveaux d'adhésion (Uniquement Réseau, adhésion également au SCOT, adhésion au SOCLE) et d'autre part, au besoin, pour les EPCI concernés, la population DGF de référence entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 juin 2017 et entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 31 décembre 2017. Ce tableau définitif donnera lieu à examen en bureau et en comité syndical en juin 2017. Les cotisations seront appelées et/ou régularisées à l'issue de cette validation.

**En fonction des besoins de trésorerie, des acomptes de 50 % sur ces contributions projetées pourront être appelés au cours du deuxième trimestre 2017.**

Il est par ailleurs rappelé qu'en application de l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

L'article R2313-8 du CGCT fixe les conditions de mise en ligne sur le site internet de ces données.

Une annexe A répond à cette obligation. (Voir infra)

**Proposition :**

Il est proposé au comité syndical **D'APPROUVER** le budget primitif 2017, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Sa vue d'ensemble est la suivante :

Syndicat Mixte Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14		BP
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE		A1

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 690 906,12	1 050 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	84 316,92	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 725 223,04
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>		<b>1 775 223,04</b>	<b>1 775 223,04</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	644 021,80	295 747,48
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	5 978,20	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 354 252,52
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>		<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>2 425 223,04</b>	<b>2 425 223,04</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).  
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Il est proposé de le voter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans opérations.  
La présentation par chapitres est la suivante :

Syndicat Mixte Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	724 216,16	84 316,92	666 707,74		751 024,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	559 150,00	0,00	650 000,00		650 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	277 500,00	0,00	250 000,00		250 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 560 866,16</b>	<b>84 316,92</b>	<b>1 566 707,74</b>		<b>1 651 024,66</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	95 000,00	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	50 000,00		25 000,00		25 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 705 866,16</b>	<b>84 316,92</b>	<b>1 591 707,74</b>		<b>1 676 024,66</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	96 887,34		99 198,38		99 198,38
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>96 887,34</b>		<b>99 198,38</b>		<b>99 198,38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 802 753,50</b>	<b>84 316,92</b>	<b>1 690 906,12</b>		<b>1 775 223,04</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 775 223,04</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	2 940,00	0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 071 562,00	0,00	920 000,00		920 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 074 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920 000,00</b>		<b>920 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 074 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920 000,00</b>		<b>920 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (			130 000,00		130 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>130 000,00</b>		<b>130 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 074 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>		<b>1 050 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	725 223,04
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 775 223,04</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>-30 801,62</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Syndicat Mixte Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14

BP 2017

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	280 658,20	3 410,40	484 021,80		487 432,20
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	26 944,00	2 567,80	30 000,00		32 567,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>307 612,20</b>	<b>5 978,20</b>	<b>514 021,80</b>		<b>520 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>307 612,20</b>	<b>5 978,20</b>	<b>514 021,80</b>		<b>520 000,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			130 000,00		130 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>130 000,00</b>		<b>130 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>307 612,20</b>	<b>5 978,20</b>	<b>644 021,80</b>		<b>650 000,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 650 000,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	187 849,10		187 849,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 105)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>187 849,10</b>		<b>187 849,10</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)		0,00	8 700,00		8 700,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>8 700,00</b>		<b>8 700,00</b>
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>196 549,10</b>		<b>196 549,10</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	96 887,34		99 198,38		99 198,38
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>96 887,34</b>		<b>99 198,38</b>		<b>99 198,38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>96 887,34</b>	<b>0,00</b>	<b>295 747,48</b>		<b>295 747,48</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 354 252,52

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 650 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-30 801,62
---	------------

Il est précisé d'une part :

- Que le budget primitif 2017 est en équilibre réel en application de l'article L1612-4 du CGCT :

*« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice »*

Ainsi l'autofinancement prévisionnel négatif dégagé par la section de fonctionnement, uniquement lié à des opérations d'ordre, ne déroge pas à cette obligation

Et d'autre part, que les crédits relatifs à la conduite de l'enquête ménage ont été répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, dans l'incertitude actuelle de leur imputation au regard de la M14. Une décision modificative pourra être prise le 23 juin 2017, date fixée pour le prochain comité syndical pour arrêter définitivement les imputations.

La présentation fonctionnelle croisée est, en l'état, d'un enjeu relatif et concerne essentiellement les opérations non ventilables (01) et les services généraux des administrations (0). La dimension « réseau du pôle » estimée à 20% du budget de fonctionnement sera ventilée en « analytique » en 2017.

**Vote :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2 du CGCT,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 10 novembre 2015 modifiant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération DCS18-2015 du comité syndical en date du 28 mai 2015 portant sur les statuts du syndicat mixte Caen-Métropole,

Vu la délibération DCS24-2015 du comité syndical en date du 10 juillet 2015 modifiant le règlement intérieur du syndicat mixte Caen-Métropole

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 14 mars 2017,

Sur proposition du bureau du 17 mars 2017,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical le 3 mars 2017;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes de membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2017 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des cotisations afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,



Sonia DE LA PROVÔTE

## ANNEXE A

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Ces informations financières essentielles sont en partie extraites du rapport annexé au Débat d'orientation budgétaire du 3 mars 2017.

**Chapitre 011** : Les dépenses du syndicat sont essentiellement des dépenses liées à location de 100 m2 environ de locaux et des charges afférentes (courrier, téléphone, photocopies), à l'organisation des assemblées et réunions (Affranchissements et réceptions), et aux autres frais de fonctionnement inhérents à une petite structure (deux véhicules, externalisation de certaines prestations). A noter que le compte 617 prévoit prudemment des crédits qui ne pourraient être imputés en section d'investissement au titre de l' « enquête déplacements ». Le besoin actuel de surfaces de travail, stockage, reprographie et espace d'accueil/convivialité est estimé à un minimum de 200 m2, ce qui conduira à une augmentation prévisible des charges fixes dans ce domaine. Ce besoin est pris en compte en chapitre 011 et en chapitre 21 (installations et mobilier) du budget. Le syndicat fait également appel à des prestataires externes en matière juridique, de communication ou de conseil/

**Chapitre 012** : Le budget primitif 2017 est établi sur la base estimation des charges de personnel de 650 000 euros estimée sur la base du tableau des effectifs actuels, de la mise en œuvre du nouveau dispositif du régime indemnitaire, de l'imputation au chapitre 012 « charges de personnel » des chèques-déjeuner, précédemment imputés en charges générales, du glissement-vieillesse-technicité (GVT), de la position des agents (retour de congé parental) et d'arbitrages à rendre par la commission « administration générale » sur le fonctionnement général du Pôle métropolitain.

Le montant des participations, atténuant cette charge de personnel est, à ce stade, estimé à 130 000 euros pour 2017 dans notre projection budgétaire. (Chapitre 74)

La charge nette « plafond » de personnel serait donc de 520 000 euros au titre de l'exercice 2017. La recherche de financement des postes de chargé de mission se poursuit dans le cadre de nos dossiers européens et l'obtention d'un financement complémentaire viendrait atténuer encore cette charge.

Le personnel affecté au fonctionnement est le suivant :

#### ETAT DU PERSONNEL - 2017 - POSTES POURVUS

Categorie	SecteurTitulaire	Grade	Titulaire	contractuels	Designation Emploi	Nature du contrat
A	ADM	D.G.S. sur grade d'administrateur territorial		1	Directeur général des services - Article 47	CDD de 5 ans
A	ADM	Attaché territorial		1	Chargé de mission réseau	CDD de 3 ans
A	ADM	Attaché territorial		1	Chargé de mission projets européens	CDD de 3 ans
A	ADM	Attaché territorial		1	Chargée de mission LEADER	CDD de 3 ans
A	TECH	Ingénieur territorial		1	Chargée de mission Environnement	CDD de 3 ans - (concours d'attaché en cours)
A	ADM	Attaché		1	Chargée de mission politiques contractuelles	Contrat à durée indéterminée
A	ADM	Attaché	2		Chargés de mission urbanisme/Pays	Statutaire - Titulaire
B	ADM	Rédacteur		1	Chargée de mission assistance réseau	accroissement temporaire d'activité
B	ADM	Rédacteur		1	Gestionnaire LEADER	accroissement temporaire d'activité
B	ADM	Rédacteur		1	Chargée de mission LEADER	Contrat à durée indéterminée
C	ADM	Adjoint Administratif	2		Assistants de direction/de gestion	Statutaire - Titulaire
TOTAL			4	9		13

**Chapitre 65 :** Le budget 2017 est établi sur la base d'une orientation de stabilité de ces contributions extérieures. Nous contribuons financièrement à des organismes extérieurs (chapitre 65) auxquels nous adhérons pour un montant de 250 000 euros , en particulier à Terres en ville (3 000 euros) , OLONN (6 000 euros) et l'Agence d'Urbanisme AUCAME (230 000 euros).

Tableau annexe des participations à des organismes extérieurs :

PARTICIPATIONS A DES ORGANISMES EXTERIEURS		
ORGANISME	OBJET	MONTANT
ANPP	ASSOCIATION NATIONALE DES POLES TERRITORIAUX ET RURAUX ET DES PA	600,00 €
AUCAME	PROGRAMME PARTENARIAL	230 000,00 €
CAUE	CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT	770,00 €
FEDERATION NATIONALE DES SCOT	ADHESION	3 382,70 €
IRD2	INSTITUT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	150,00 €
OLONN	DONNEES SUR L'IMMOBILIER	6 400,00 €
TERRES EN VILLE	AGRICULTURE	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>244 302,70 €</b>

S'agissant des recettes et en particulier du **chapitre 74** :

La recombinaison de certains EPCI membres et leur adhésion, pour leur entier territoire en cours d'année 2017, conduira à calculer les contributions pour une partie de l'année sur la population du territoire précédent, avant qu'un arrêté préfectoral n'intègre les modifications de territoires (probablement au cours du deuxième trimestre). Notre prévision du montant de cotisations, prudemment établie sur cette hypothèse est de 780 000 euros. Cette prévision sera toutefois ajustée par une décision modificative, sur la base d'un tableau définitif des cotisations, le 23 juin 2017. Les autres recettes sont relatives au financement de certains postes. (Voir supra).

La section d'investissement prévoit les inscriptions nécessaires (**chapitre 20**), à la réalisation de l'« enquête déplacements » estimée à 360 000 euros, à l'extension des bases de données 2012 et compléments des travaux de la Trame Verte et Bleue aux territoires entrant dans le SCoT Caen-Métropole et à la mise à jour 2016 des bases de données pour l'intégralité du nouveau territoire du SCoT Caen-Métropole. La subvention attendue pour l'enquête déplacements est inscrite au **chapitre 13**.

Les opérations d'ordre constatent l'amortissement du matériel, du mobilier, des frais d'études et de logiciels. (**Chapitres 040, 041**)

Aucun emprunt ni recours à l'emprunt n'est nécessaire.